

Département du  
VAL D'OISE

## DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 18 avril 2023

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

## OBJET

**Approbation des tarifs appliqués et facilité de paiement accordée aux participants au séjour « Seniors en vacances » 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 avril à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND, David POTREL et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le

Dans le cadre du dispositif, Seniors en Vacances 2023, qui a pour vocation de favoriser le bien-être et renforcer le lien social, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), organise en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), un séjour de 5 jours à Blériot-plage dans le Pas-De-Calais, du 4 au 8 septembre 2023.

Ce séjour s'adresse aux :

- Beauchampois âgés de 60 ans et plus (retraités ou sans activité professionnelle)
- Conjoints (mariés ou pacsés)
- Aux aidants familiaux ou professionnels qui accompagnent les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Le coût du séjour pour les personnes imposables est de 369,60 € et pour celles non imposables celui-ci est de 218,60 € (excursion au Centre historique minier de Lewarde).

Les participants pourront régler leur séjour en totalité en juin 2023.

Pour soutenir les personnes disposant de faibles ressources, le CCAS leur propose d'échelonner leur paiement en deux fois, par chèque.

Le premier encaissement interviendra en juin 2023, à hauteur de 50% du prix du séjour et le solde correspondant au 50 % restants sera à régler en juillet 2023.

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 6 avril 2023

Et que le nombre des membres en exercice est de :  
**10**

**Votes pour : 10**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**25 AVR 2023**

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les tarifs appliqués pour le séjour et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS, à accorder cette facilité de paiement aux participants à ce séjour.

POUR EXTRAIT CONFORME      Beauchamp le 19 avril 2023



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

  
Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

  
Lucile DREVET

2023 04 25

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20230418-DEL-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023